

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 753

Artikel: Après l'angoisse, la facture
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après l'angoisse, la facture

Il est vrai que la facture des soins remise au patient (tiers-garant) ou à son assurance (tiers-payant) est la base de la pyramide des coûts de la santé. Comment agir efficacement sur ces derniers si les seules traces qui en restent sont difficilement déchiffrables ou peut-être même peu lisibles? Initiative salubre donc, de la part du Mouvement populaire des familles et de la Fédération romande des consommatrices, qui demandent l'établissement de factures claires et détaillées. Avec à la clef un effort de la part de tous les «partenaires» en cause: aux hôpitaux, aux médecins, aux dentistes, aux pharmaciens, de remettre ces documents spontanément aux patients; à ces derniers de les demander s'ils ne les ont pas reçus; aux caisses-maladie de mettre leur influence au service de cette clarification, en particulier dans leurs rapports avec les médecins; aux pouvoirs publics d'incorporer une disposition visant à une telle clarté dans les conventions médicales et d'hospitalisation.

Une transparence qui est manifestement la condition «sine qua non» d'une meilleure information des patients, et partant d'une prise en charge responsable des soins de leur part.

Le diagnostic de la FRC et du MPF:

Lors de la consultation, tout acte supplémentaire diminue le risque de chacun des partenaires en présence. Cette situation est à l'origine d'un consensus qui s'établit très rapidement et souvent d'une manière tacite entre le soignant et le soigné sur l'application d'actes supplémentaires. Il est probable qu'à ce moment aucun des deux ne pense au prix de cette recherche de sécurité. Cette convergence momentanée est un des facteurs les plus importants de la surconsommation médicale.

Il est dès lors indispensable que le patient qui veut revoir son comportement, une fois libéré de l'angoisse de la maladie, puisse le faire en disposant d'informations détaillées tant sur le genre et le nombre des actes réalisés, que sur leur prix.

Etant ainsi «averti», il pourra certainement être plus attentif lors d'une prochaine visite, et éviter d'entrer dans une spirale d'inflation médicale.

Il est certain qu'un tel cri d'alarme vient à son heure: l'informatisation des comptabilités (hôpitaux, caisses, médecins) doit permettre, sans perte de temps, la transparence indispensable.

En attendant, pourquoi ne pas comparer ce modèle de note de médecin (qui doit être accompagné d'un rappel du tarif médical en vigueur, avec explication du code utilisé) avec la dernière facture que vous avez reçue?

MODÈLE

Court-circuiter la surconsommation

CERTIFICAT FINAL et note du

Docteur

M. Dupont

Incapacité totale de travail du 10.01 au 20.01 inclus

Incapacité partielle de travail du 21.01 au 25.01 à 50%

Hospitalisé le

Diagnostic final:

affection digestive

Traitement terminé le

25.01

à suivre ☐ ou

Avez-vous établi des certificats pour d'autres assurances? ☐ oui

1 ^{re}	Visites	Indemnités de déplacement	Consultations	Prestations spéciales	Examens radiologiques	Médicaments du médecin	Nom scientifique des médicaments et des autres prestations, examens radiologiques, nature de l'opération
Date		km.		Pos. tarif		Fr. Cl.	
10.01			0.01				1 Consultation 10 pts
			0.15				premier examen 4
15.01	0.10						1 visite 16
		2 x 0.20					déplacement 3
16.01			0.05				consult. téléph. de nuit 8
20.01			0.01				1 consultation 10
				1.02			injection 9
				1.52			lavage d'estomac 10
				8.30			vitesse de sédiment. 4
				8.62			cholestérol 8
					6.35		bronchographie 50
25.01			0.01				1 consultation 10
			0.30				vacation 10
				0.53			rapport 10
							162 pts
							à fr. 1.70 le point

Montant global de la note d'honoraires adressée au malade: Fr. 275.40

L'assuré paie lui-même son médecin